

# CONSEIL MUNICIPAL

## CONVOCAATION

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MOLF se réunira en séance ordinaire

**Le lundi 30 mars 2026 à 20h00**

(vingt heures)

**en mairie, salle du conseil municipal**

1. Délégations du conseil municipal au Maire
2. Indemnités du maire
3. Indemnités des adjoints et conseillers subdélégués
4. Formation des élus et fixation des crédits affectés
5. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
6. Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)
7. Représentation de la commune au sein des syndicats (PNR / SIVU / TE44)
8. Création et composition des commissions municipales
9. Convention d'occupation du domaine public (Netto)

Le Maire,

Stéphane PERRARD

